

# PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

LE 16 janvier 2023 à 18h30 – Mairie

## **Nombre de Conseillers :**

En exercice : **15**

Présents : **13**

Votants : **14 dont une procuration**

**Présents** : MM PERRODIN Gérard, BOUNIOL Jean-Louis, COVRE Myriam, KARDOUD Leïla, THEBAULT Alain, TIXIER Nathalie, RABY Laurent, REVERET Carine, VIALLEFONT Michel, FOURNIER Patrick, MALLET Loïc. LE CHAPELAIN Diane, VANPARYS-ROTONDI Julie

**Absents excusés** : DELORME Tiphaine (donne procuration à TIXIER Nathalie), ENGELBERT Jean Michel.

Monsieur RABY Laurent a été désigné comme secrétaire et Madame DUCHAMP Séverine secrétaire auxiliaire.

Le quorum est atteint.

## **Le Conseil municipal débute à 18h30 :**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2022 est signé par le Maire et le secrétaire, sans remarques particulières.

---

## **Sujet 1 – DIA**

BD 171 – BD 150 – BD 83-84 – BD 289 PAS DE PRÉEMPTION

---

## **Sujet 2 – EPF AUVERGNE portage foncier parcelles Couteau ZC 213-218 – Délibération 2**

Le maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Couteau et ses enfants, propriétaires des parcelles cadastrées ZC 213 et 218 situées – La Prairie – 63450 LE CREST, nous ont sollicités pour l'achat de leurs terrains.

Aussi, le maire propose au conseil municipal l'acquisition par l'EPF Auvergne de ces parcelles afin de constituer une réserve foncière.

**Pour :14 contre :0 abstention :0**

---

## **Sujet 3 – Portage foncier par l'EPF Auvergne parcelles de Monsieur Tichit**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a proposé l'achat des parcelles de Monsieur Tichit BD 157, BD 160, BD 175, BD 302 rue du Pressoir, afin d'y envisager des projets.

L'achat pourrait se faire par le biais de l'EPF Auvergne par un portage foncier.

Après présentation du devis de l'entreprise Coudert 63210 Rochefort Montagne, il apparaît que la démolition (plomb, amiante) représente un investissement trop important.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas prendre de décision tout de suite et d'en parler lors d'une prochaine réunion travaux.

---

#### **Sujet 4 – Modification de la zone de Chiniat de Na en Us – Délibération 3**

Le maire rappelle au conseil municipal le projet de développement économique, touristique et sportif du Golf de l'Auzon, représenté par sa directrice, Madame Angélique Coppéré.

Le maire indique que les parcelles concernées par ce projet sont classées en zone Na et qu'il serait nécessaire de modifier la zone en zone Us pour assurer l'implantation de ce projet motivé et attractif pour la commune. (10€ le m<sup>2</sup>)

**Pour :14 contre :0 abstention :0**

---

#### **Sujet 5 – Dépôt des demandes de subventions DETR, DSIL, région et département – Délibération 4**

Où l'exposé de Monsieur le Maire sur les travaux envisagés sur l'année, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider les demandes DSIL et DETR, subventions région et département et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ces demandes de subventions.

**Pour :14 contre :0 abstention :0**

---

#### **Sujet 6 – Transport piscine – Délibération 4**

Le Maire présente l'unique devis concernant le transport des élèves de la Commune de Le Crest à la piscine de Longues pour l'année scolaire 2022-2023, une fois par semaine à compter du mardi 28 mars 2023 et jusqu'au 27 juin 2023, soit 12 séances.

FAURE AUVERGNE : 115 € TTC / séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les autocars FAURE AUVERGNE pour assurer le transport des élèves à la piscine.

**Pour :14 contre :0 abstention :0**

---

#### **Sujet 7 – Projet de voyage scolaire – Délibération 5**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du plan de financement des projets de l'école transmis par courrier de la directrice en date du 17 novembre 2022.

La directrice de l'école sollicite une subvention pour les enfants de la commune qui sont scolarisés dans cet établissement et qui participent à un voyage scolaire dont le montant s'élève à 250 € par élève.

L'amicale de l'école participe au projet scolaire à hauteur de 8 500 €, dont 7 500 € pour le voyage scolaire.

Le maire propose le plan de financement triennal suivant :

- Une participation de 3 000 euros pour l'année 2023. Cette subvention est rendue possible par l'encaissement de produits exceptionnelles au compte 7788 suite à la location en 2022 du bâtiment de l'école par le centre de loisir de la commune de Beaumont en période estivale (2 300 €) et par une avance de 700 € sur la location du bâtiment de l'école en 2023.
- Une subvention à hauteur de 2 000 € pour l'année 2024 sous condition de percevoir les recettes liées à la location du bâtiment de l'école par le centre de loisirs de la commune de Beaumont en période estivale de 2023.
- Une subvention à hauteur de 2 000 € pour l'année 2025 sous condition de percevoir les recettes liées à la location du bâtiment de l'école par le centre de loisirs de la commune de Beaumont en période estivale de 2024.

**Pour :14 contre :0 abstention :0**

---

### **Sujet 8 – Modification statutaire N°5 Mond’Arverne communauté – Délibération 6**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a approuvé dans sa séance du 27 octobre 2022, la modification des statuts de Mond’Arverne Communauté.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les statuts tels qu’ils ont été approuvés par l’assemblée communautaire.

L’objet de la modification n°5 des statuts de Mond’Arverne communauté implique de modifier les compétences supplémentaires listées dans les statuts communautaires de la manière suivante :

« 4° Dans le domaine culturel :

Suppression de : Lecture publique avec la gestion et l’animation des médiathèques de Vic le Comte, les Martres de Veyre, La Roche-Blanche ainsi que la gestion des bibliothèques et points de lecture des communes de Manglier, Busséol, Sallèdes, Yronde et Buron, Le Crest, Tallende, Saint-Amant-Tallende, Saint-Sandoux, Olloix, Aydat, Chanonat, Saint-Saturnin. Animation du réseau de médiathèques.

Ajout de : La gestion et l’animation des 7 médiathèques intercommunales du territoire : Chanonat, Aydat, Orcet, Les Martres de Veyre, La Roche-Blanche, Vic le Comte et Saint-Amant-Tallende.

L’animation d’un réseau de lecture publique accessible par conventionnement aux médiathèques communale du territoire. »

**Pour :1 A. Thebault**

**Contres :6 G. Perrodin – J.L.Bouniol – P. Fournier – J.Vanparys-Rotondi – M.Covre – L.Kardoud**

**Abstentions :7 M.Viallefont – L. Mallet – L.Raby – D.Chapelain – N. Tixier T.Delorme (par procuration) – C.Reveret**

---

### **Sujet 9 – Convention de financement des travaux d’éclairage public-Territoire d’Energie – Délibération 8**

Le maire explique que le territoire d’énergie du Puy-de-Dôme nous sollicite dans le cadre d’une optimisation des systèmes de gestion de l’éclairage public.

La réalisation des travaux est estimée à 9 200 € H.T. Conformément aux décisions prises par son Comité, le territoire d’énergie du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant et en demandant à la commune un fonds de concours déduction faite de la subvention obtenue de France Relance (70%) égal à 10% du montant estimatif des travaux soit : 920,00 € H.T.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à la majorité, donne un avis favorable et mandate le Maire pour passer commande et signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**Pour :14 contre :0 abstention :0**

---

### **Sujet 10 – Lancement de l’appel d’offre pour le choix de l’architecte du patrimoine et diagnostic complet de l’église. – Délibération 7**

Le maire rappelle qu’un dossier de réfection de l’église Notre Dame de l’Assomption a été élaboré ces dernières années.

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de faire appel à un architecte du patrimoine. Il propose une étude complète de l'église afin d'établir un diagnostic précis permettant le contrôle et le suivi des travaux envisagés.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, à la majorité,

- accepte le lancement d'appels d'offres pour le choix d'un architecte du patrimoine
- autorise le maire à demander un diagnostic complet de l'église.

**Pour :10**

**Contres :2 M.Covre – M.Viallefont**

**Abstentions :2 N.Tixier – T.Delorme (par procuration)**

---

### **Infos diverses**

- 1** – demande kiosque à pizzas, on attend de voir si le Relais du Crest est racheté.
- 2** – PLU rajout de la zone protégée du site de Gergovie
- 3** – PLU zone OAP de la Croix St Roch, la communauté de Commune Mond'Arverne veut enlever cette zone au PLUI selon eux trop près du site UNESCO Montagne de La Serre.
- 4** – La Romagnatoise aura lieu le 29 janvier et le ravitaillement sera place du Moutier
- 5** – Repas des aînés le 2 juillet 2023
- 6** – l'association AVEC a obtenu une DALD de 1000€
- 7** – Madame Serrano est en contact avec Le Président de la chasse.
- 8** –Christèle Gitton quitte la commune pour retourner en Région Centre Val de Loire.

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 20 h 00.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Gérard PERRODIN

Laurent RABY